

1. **LE BOIS-ÉNERGIE PERMET UNE RÉDUCTION IMMÉDIATE DE LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE COMPRISE ENTRE 10 À 20% SELON LES CAS,**
2. **DE NOMBREUSES AIDES SONT DISPONIBLES : AIDES POUR VALIDER LA FAISABILITÉ D'UN PROJET PUIS SUBVENTIONS REPRÉSENTANT EN MOYENNE 50% DE L'INVESTISSEMENT TOTAL. CELA PERMET DE RÉDUIRE LES FRAIS D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE THERMIQUE AU BOIS ET DE RENTABILISER PLUS RAPIDEMENT L'INVESTISSEMENT (TRI > 12%, PAYBACK < 5 À 7 ANS).**
3. **L'UTILISATION DE LA BIOMASSE COMME ÉNERGIE PRIMAIRE GARANTIT UNE INDÉPENDANCE PAR RAPPORT À LA VOLATILITÉ DU MARCHÉ DES ÉNERGIES FOSSILES,**
4. **UNE TECHNOLOGIE PERFORMANTE : DES CHAUDIÈRES ADAPTÉES À TOUS LES BESOINS (VAPEUR SATURÉE/SURCHAUFFÉE, EAU/AIR SURCHAUFFÉ) ET À TOUS TYPES DE BIOMASSES (HUMIDITÉ, GRANULOMÉTRIE), DES SYSTÈMES TOTALEMENT AUTOMATISÉS, DES RENDEMENTS ÉNERGÉTIQUES ÉLEVÉS (> 85%),**
5. **DES ÉMISSIONS FORTEMENT RÉDUITES GRÂCE À DES SYSTÈMES DE FILTRATION PERFORMANTS (FILTRES ÉLECTROSTATIQUES OU FILTRES À MANCHES),**
6. **POSSIBILITÉ D'ÉTENDRE CE CONCEPT À PLUSIEURS SITES ET RÉALISER AINSI UNE ÉCONOMIE D'ÉCHELLE,**
7. **UNE ÉNERGIE LARGEMENT DISPONIBLE ET DE LOIN LA PREMIÈRE ÉNERGIE RENOUVELABLE DE FRANCE (46% DES ÉNERGIES RENOUVELABLES),**
8. **UN EFFET NEUTRE SUR LE CYCLE DU CARBONE. LE CO₂ REJETÉ DURANT LA COMBUSTION EST RÉABSORBÉ AU COURS DE LA CROISSANCE DES ARBRES DE REMPLACEMENT PLANTÉS SUR LES LIEUX D'ORIGINE DES COMBUSTIBLES BOIS.**
9. **LE BOIS ÉNERGIE EST UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT LOCAL : L'EXPLOITATION DE 1000T DE BOIS CRÉE UN EMPLOI DURABLE DANS DES ENTREPRISES LOCALES (EXPLOITATION FORESTIÈRE, CONDITIONNEMENT, STOCKAGE ET TRANSPORT)**
10. **L'UTILISATION DU BOIS ÉNERGIE CONTRIBUE À L'ENTRETIEN DE LA FORÊT ET DU PAYSAGE. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES SOUS PRODUITS FORESTIERS ET BOCAGERS PERMET D'AMÉLIORER L'ÉTAT SANITAIRE DES ESPACES BOISÉS.**